

Domaine de la Lombardière
07430 Davézieux
Tél : 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

Conseil communautaire du jeudi 3 octobre 2024 - 18H30
Salle Étable - La Lombardière

Délibération n°CC_2024_128
Finances - Budget Principal - Exercice 2024 - Décision Modificative n°1

Nombre de conseillers en exercice : 56
Secrétaire de séance : Monsieur Laurent MARCE

Étaient présents :

Carlos ALEGRE, Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nathalie CLEMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Maxime DURAND, Chrystelle ETIENNE, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Mohamed GUENNIF, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Stéphanie ISSARTEL, Thierry LERMET, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Catherine MOINE, Martine OLLIVIER, Pascal PAILHA, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, René SABATIER, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE, Bertrand PIATON

Ayant donné pouvoir :

Assia BAIBEN-MEZGUELDI donne pouvoir à Maryanne BOURDIN, Virginie BONNET-FERRAND donne pouvoir à Régine MARQUES, Brigitte BOURRET donne pouvoir à Martine OLLIVIER, Clément CHAPEL donne pouvoir à Catherine MOINE, Claudie COSTE donne pouvoir à Damien BAYLE, Gilles DUFAUD donne pouvoir à Stéphanie ISSARTEL, Laurence DUMAS donne pouvoir à Antoine MARTINEZ, Romain EVRARD donne pouvoir à Juanita GARDIER, Jérémy FRAYSSE donne pouvoir à Frédéric GONDRAND, Danielle MAGAND donne pouvoir à François CHAUVIN, Christian MASSOLA donne pouvoir à Hugo BIOLLEY, Patrick OLAGNE donne pouvoir à Laurent MARCE, Yves RULLIERE donne pouvoir à Bertrand PIATON

Absents ou excusés :

Christian ARCHIER, Jean-Yves BONNET, Richard MOLINA, Agnès PEYRACHE, Denis SAUZE

Le quorum est atteint.

Le rapporteur, Monsieur Laurent TORGUE, expose :

La décision modificative n°1 du budget principal d'Annonay Rhône Agglo porte divers ajustements de crédits en section de fonctionnement et en section d'investissement sur l'exercice 2024.

Pour la section de fonctionnement, les principaux ajustements concernent les points suivants :

- La constitution de provisions dans le cadre de l'occupation sans droit ni titre des locaux industriels et bureaux, par la société EXXOPLAST, sur la zone de Munas. Des titres de recettes ont été réalisés pour les loyers dus, et le remboursement des taxes foncières. La société EXXOPLAST étant en liquidation judiciaire, des provisions semi-budgétaires sont constituées en dépenses à hauteur des recettes réalisées. La présente décision modificative, intègre budgétairement, les recettes et les dépenses, en section de fonctionnement,
- Un réajustement à la hausse de la subvention versée au budget du CIAS, en raison de l'augmentation des coûts des fluides énergétiques et d'un taux d'occupation des établissements pour personnes âgées plus faible que celui anticipé au moment du budget primitif,
- Le versement d'une subvention au budget de la Régie des Transports pour l'équilibre de son budget, en raison de l'augmentation des coûts des contrats de transport scolaire, et d'une optimisation des réseaux repoussée au 1^{er} janvier 2025,
- Divers réajustements (régularisation de la DGF et du FPIC après notification des valeurs par l'État, prise en charge de dégrèvement sur la taxe GEMAPI, recalage des ICNE).

Pour la section d'investissement, les principales modifications concernent les points suivants :

- Des ajustements des dépenses et recettes d'équipement au regard des avancements techniques des opérations à mi-exercice et des niveaux d'engagements des programmes d'investissement dont notamment :

une augmentation des crédits annuels de l'exercice 2024 sur les Autorisations de Programme :

- AP n°2023/01 Conservatoire à rayonnement intercommunal,
- AP n°2024/01 Programme de rénovation des gymnases intercommunaux.

un ajustement sur diverses opérations d'investissement : PLUIH, Fonds de solidarité aux communes, travaux divers (eaux pluviales, Aquavaure, piste d'athlétisme, Théâtre des cordeliers) équipements et matériels.

Des diminutions de crédits au regard des avancements des projets, dont :

- OP301 Travaux de rénovation du bâtiment dit « orange »
- OP205 Travaux d'aménagement de la Via Fluvia

- Des correctifs d'écritures d'investissement au titre de la Via Fluvia, dans le cadre du réaménagement des quais de Serrières, afin de percevoir le FCTVA sur cette opération, qui se traduisent par :

- des écritures réelles sur la section d'investissement avec un titre de recettes au chapitre 204 afin d'annuler le mandat passé sur l'exercice 2023, et un mandat en dépenses au chapitre 23, afin de corriger l'imputation de la dépense pour un montant de 500 000 €.
- des écritures d'ordre, à l'intérieur de la section d'investissement, afin

d'intégrer les travaux au patrimoine de l'agglomération. Ces crédits sont équilibrés en dépenses et en recettes sur le chapitre 041, pour un montant de 500 000 €.

A noter également, des ajustements de crédits au titre des amortissements de l'année n et de l'application du prorata temporis, et des intégrations de travaux dans le patrimoine de l'agglomération.

L'ensemble des ajustements précités amènent à revoir l'équilibre section par section ainsi que l'équilibre général du budget, qui se traduit, dans cette décision modificative n°1 par une réduction du virement à la section d'investissement de – 355 000 €.

Tableau d'équilibre général

**ANNONAY RHONE AGGLO - BUDGET PRINCIPAL 2024
DECISION MODIFICATIVE N°01 - EQUILIBRE GENERAL**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	507 582,00 €	172 582,00 €	259 403,00 €	594 403,00 €
Résultat n-1 affecté				
Opérations d'ordre	20 000,00 €	0,00 €	516 400,00 €	536 400,00 €
Virement	-355 000,00 €			-355 000,00 €
TOTAL	172 582,00 €	172 582,00 €	775 803,00 €	775 803,00 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-1 et suivants,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs, applicable au 1^{er} Janvier 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité de réajuster les crédits budgétaires du budget principal sur l'exercice 2024 par décision modificative,

Le Conseil communautaire, après en avoir,

DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n°1 du budget principal – exercice 2024 – telle qu'elle ressort des tableaux ci-après :

Tableau d'équilibre général :

**ANNONAY RHONE AGGLO - BUDGET PRINCIPAL 2024
DECISION MODIFICATIVE N°01 - EQUILIBRE GENERAL**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	507 582,00 €	172 582,00 €	259 403,00 €	594 403,00 €
Résultat n-1 affecté				
Opérations d'ordre	20 000,00 €	0,00 €	516 400,00 €	536 400,00 €
Virement	-355 000,00 €			-355 000,00 €
TOTAL	172 582,00 €	172 582,00 €	775 803,00 €	775 803,00 €

Tableaux détaillés :

ANNONAY RHONE AGGLO - BUDGET PRINCIPAL 2024 - DM01					
Imputation budgétaire			BP2024	DM01	Total
Compte	Libellé	Fonct.			
FONCTIONNEMENT DEPENSES					
Chapitre 012 Frais de personnel et charges assimilées					
64111	rémunération principale	020	730 103,00 €	-30 000,00 €	700 103,00 €
Total chapitre				-30 000,00 €	
Chapitre 014 Atténuation de produits					
7391118	autres restitutions au titre des dégrèvements	01	1 000,00 €	5 600,00 €	6 600,00 €
7392221	FPIC	020	58 729,00 €	-47 118,00 €	11 611,00 €
Total chapitre				-41 518,00 €	
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante					
65736221	subvention aux budgets annexes spic	82	0,00 €	184 100,00 €	184 100,00 €
657363	subvention CIAS	4238	2 171 930,00 €	150 000,00 €	2 321 930,00 €
Total chapitre				334 100,00 €	
Chapitre 66 Charges financières					
66112	ICNE	01	43 500,00 €	29 000,00 €	72 500,00 €
Total chapitre				29 000,00 €	
Chapitre 67 Charges exceptionnelles					
673	titres annulés (sur exercices antérieurs)	020	1 500,00 €	2 000,00 €	3 500,00 €
673	titres annulés (sur exercices antérieurs)	61	0,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €
Total chapitre				3 300,00 €	
Chapitre 68 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions					
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges	01	0,00 €	207 100,00 €	207 100,00 €
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulant	01	26 554,00 €	5 600,00 €	32 154,00 €
Total chapitre				212 700,00 €	
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT				507 582,00 €	
Chapitre 023 Virement					
023	virement à la section d'investissement	01	571 503,94 €	-355 000,00 €	216 503,94 €
Total chapitre				-355 000,00 €	
Chapitre 042 opérations d'ordres entre sections					
6811	dotation aux amortissements	01	1 498 512,06 €	20 000,00 €	1 518 512,06 €
Total chapitre				20 000,00 €	
SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT				-335 000,00 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				172 582,00 €	

FONCTIONNEMENT RECETTES					
Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes directes					
70875	Remboursement de frais par Cmes membres du GFP	020	2 529,00 €	3 425,00 €	5 954,00 €
7088	Autres produits d'activités annexes	50	17 000,00 €	-5 600,00 €	11 400,00 €
Total chapitre				-2 175,00 €	
Chapitre 74 Dotations et participations					
741124	dotation d'intercommunalité	01	1 838 172,00 €	23 871,00 €	1 862 043,00 €
741126	dotation de compensation	01	2 822 635,00 €	-4 244,00 €	2 818 391,00 €
74718	Etat - autres	50	7 500,00 €	-7 500,00 €	0,00 €
7472	Région	70	6 000,00 €	-6 000,00 €	0,00 €
Total chapitre				6 127,00 €	
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante					
752	revenus des immeubles	61	245 035,00 €	184 077,67 €	429 112,67 €
752	revenus des immeubles	6312	30 820,00 €	-29 630,00 €	1 190,00 €
75888	Autres produits	61	21 350,00 €	17 132,33 €	38 482,33 €
Total chapitre				171 580,00 €	
Chapitre 76 Produits financiers					
7688	Autres produits financiers	70	6 100,00 €	-2 950,00 €	3 150,00 €
Total chapitre				-2 950,00 €	
SOUS-TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT				172 582,00 €	
Chapitre 042 opérations d'ordres entre sections					
Total chapitre				0,00 €	
Résultat de fonctionnement n-1 reporté					
Total chapitre				0,00 €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				172 582,00 €	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre 20 Subventions d'équipement versées					
202	documents d'urbanisme	510	248 198,59 €	86 920,00 €	335 118,59 €
2031	frais d'études	12	80 000,00 €	-80 000,00 €	0,00 €
Total chapitre					6 920,00 €

Chapitre 204 Immobilisations incorporelles					
2041412	bâtiments et installations	020	1 110 021,66 €	239 000,00 €	1 349 021,66 €
2041412	bâtiments et installations	510	40 000,00 €	-32 500,00 €	7 500,00 €
20422	bâtiments et installations	6312	26 000,00 €	-5 500,00 €	20 500,00 €
20422	bâtiments et installations	70	2 000,00 €	-2 000,00 €	0,00 €
Total chapitre					199 000,00 €

Chapitre 21 Immobilisations corporelles					
2111	Terrains nus	020	2 900,00 €	-2 900,00 €	0,00 €
2138	autres constructions	50	8 000,00 €	34 000,00 €	42 000,00 €
2158	autres installations, matériel et outillage	311	33 492,76 €	8 700,00 €	42 192,76 €
2158	autres installations, matériel et outillage	020	93 663,54 €	8 500,00 €	102 163,54 €
21828	autres matériel de transport	020	22 804,00 €	15 000,00 €	37 804,00 €
Total chapitre					63 300,00 €

Chapitre 23 Immobilisations en cours					
2312	agencement et aménagements de terrains	510	1 120 607,80 €	-500 000,00 €	620 607,80 €
2313	constructions	518	2 800 000,00 €	168 000,00 €	2 968 000,00 €
2313	constructions	321	393 369,19 €	50 000,00 €	443 369,19 €
2313	constructions	61	1 637 845,19 €	-364 568,00 €	1 273 277,19 €
2313	constructions	323	6 651,30 €	36 320,00 €	42 971,30 €
2313	constructions	322	328 382,63 €	46 200,00 €	374 582,63 €
2313	constructions	020	1 031 576,74 €	-43 369,00 €	988 207,74 €
2315	installations	734	358 737,47 €	79 700,00 €	438 437,47 €
2315	installations	020	5 500,00 €	1 500,00 €	7 000,00 €
238	avances versées	510	0,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
238	avances versées	316	0,00 €	16 400,00 €	16 400,00 €
Total chapitre					-9 817,00 €

SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT **259 403,00 €**

Chapitre 041 Opérations patrimoniale - opération d'ordre à l'intérieur de la section					
2312	agencement et aménagements de terrains	01	0,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
2315	installations	01	0,00 €	16 400,00 €	16 400,00 €
Total chapitre					516 400,00 €

SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT **516 400,00 €**

Solde d'investissement n-1 reporté					
Total chapitre					0,00 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT **775 803,00 €**

INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitre 13 Subventions d'investissement					
1321	Etat	518	800 000,00 €	-210 000,00 €	590 000,00 €
1322	Région	316	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
1322	Région	518	389 731,91 €	-79 000,00 €	310 731,91 €
13278	autre fonds européens	70	0,00 €	39 000,00 €	39 000,00 €
13461	DETR	322	0,00 €	276 213,00 €	276 213,00 €
1348	autres	734	280 331,24 €	53 190,00 €	333 521,24 €
Total chapitre					94 403,00 €
Chapitre 204 Immobilisations incorporelles					
2041412	bâtiments et installations	510	0,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
Total chapitre					500 000,00 €
Chapitre 16 Emprunts et dettes					
1641	Emprunts	01	6 695 547,35 €	0,00 €	6 695 547,35 €
Total chapitre					0,00 €
Chapitre 024 Produits des cessions					
024	produits des cessions d'immobilisations	61			
Total chapitre					0,00 €
SOUS-TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT					594 403,00 €
Chapitre 021 Virement					
021	Virement de la section de fonctionnement	01	571 503,94 €	-355 000,00 €	216 503,94 €
Total chapitre					-355 000,00 €
Chapitre 040 opérations d'ordres entre sections					
28041412	bâtiments et installations	01	67 506,78 €	15 000,00 €	82 506,78 €
28158	autres installations	01	337 988,02 €	5 000,00 €	342 988,02 €
Total chapitre					20 000,00 €
Chapitre 041 Opérations patrimoniale - opération d'ordre à l'intérieur de la section					
238	avances versées	01	200 000,00 €	516 400,00 €	716 400,00 €
Total chapitre					516 400,00 €
SOUS-TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT					181 400,00 €
Solde d'investissement n-1 reporté					
Total chapitre					0,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT					775 803,00 €

PRÉCISE que, comme pour le budget primitif 2024, le vote intervient au niveau des chapitres budgétaires

PRÉCISE que, dans le cadre de cette décision modificative, une dotation d'équilibre complémentaire à celle votée au budget primitif 2024 est allouée au CIAS et fera l'objet d'un paiement échelonné à compter du mois d'octobre. Cette dotation complémentaire s'élève à 150 000€, elle est inscrite au compte 657363, fonction 4238, du budget principal.

INDIQUE qu'une subvention est inscrite, au titre de cette décision modificative, au bénéfice de la régie des transports, pour l'équilibre de son budget. Elle fera l'objet d'un versement unique, dès l'exécution de la présente délibération. Cette subvention s'élève à 184 100€, dont les crédits sont ouverts au compte 65736221, fonction 82, du budget principal.

CHARGE le Président ou son représentant dûment habilité de signer tout document et d'effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 7 octobre 2024

Simon PLENET,

**Président d'Annonay Rhône
Agglo**

Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Le Directeur Général des Services et le Comptable Public d' Annonay Rhone Agglo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.